

# Un futur programme national de PSE en Afrique?

Les PSE dans la stratégie REDD+ de la  
Côte d'Ivoire

Alain Karsenty

# La perspective d'un programme national de PSE en Côte d'Ivoire

- Objectifs politiques (REDD+): conserver les vestiges de forêts (parcs nationaux, forêts galeries, blocs restants dans les forêts classées) et reconstituer une surface minimale de couvert forestier (20%, 2017)
- Politiques des grandes firmes en concurrence sur le marché international : chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation »
- Utiliser la dynamique des politiques privées pour les objectifs publics avec l'adjonction d'un instrument incitatif

# Obstacles

- L'objectif de 20% de couvert forestier suppose des reboisements compacts mais pose le problème de la disponibilité du foncier à une échelle suffisante
- Les options d'agroforesterie proposées dans la démarche PSE ne permettent pas de reconstituer de la forêt selon la définition retenue par la Côte d'Ivoire
- L'approche « zéro déforestation » au sens international n'est guère applicable dans l'immense majorité du domaine rural (plus de forêts)
- Nécessité d'adapter cette approche et de proposer aux firmes d'investir dans des « territoires durables » à travers des PSE visant à réintroduire des arbres dans les terroirs

# Une approche « par le haut » complétée par une « approche par le bas »

- Les firmes mettent en place des systèmes de traçabilité au sein de leurs filières et encadrent les producteurs (standards, itinéraires techniques, développement local...)
- Mais l'action au sein de filières pas en mesure de maîtriser tous les facteurs de dégradation environnementale : multiplicité et substituabilité des facteurs et des moteurs de dégradation
- Besoin de compléter et d'articuler l'approche filière/producteurs par une entrée territoriale centrée sur les terroirs: organiser et financer des projets de territoire durables (appuyés sur des évolutions au sein des productions dans les filières mais insérées dans une dynamique collective de gestion durable des terroirs)

# Difficultés

- Les systèmes de traçabilité des entreprises n'est pas encore suffisamment développé et fiable (même avec la certification)
- Les paysans sont réticents à conserver des arbres, par crainte des empiètements des forestiers
  - La nouvelle loi forestière devrait changer les choses mais les textes d'application ne sont pas encore écrits
- Un certain nombre d'arbres sont réputés porteurs du vecteur du « Swollen Shoot », ce qui accroît la réticence des planteurs de cacao vis-à-vis de la réintroduction / conservation des arbres
- Néanmoins, besoin d'arbres exprimé localement (fruitiers mais pas seulement)

# Les PSE comme instruments privilégiés de l'entrée territoriale

- Fournir aux petits producteurs les moyens d'investissements nécessaires pour atteindre les standards proposés par les firmes et les certificateurs dans le cadre d'approches volontaires, contractuelles et adaptatives
- Autour de projets de territoires (zonage et plans d'utilisations négociés) créer des dynamiques collectives de contrôle et de régulation autour de rémunérations et/ou de transferts d'avantages
- Projets de territoires « zéro déforestation » ou « territoires durables », avec l'indissociabilité des aspects de développement local et de qualité environnementale (prise en compte de la qualité de l'eau, etc.)

# Risques d'une approche « sans conservation » sur les PSE

- Pour les PSE, et tant que ceux-ci visent exclusivement le Domaine Rural, la dimension « conservation » d'écosystèmes naturels sera peu présente.
- Un risque existe que l'approche ne soit vue que comme une approche classique de PICD intégrant un programme agroforestier
- Importance du critère de conditionnalité (MRV adapté)

# Les PSE, concrètement...

- Niveau collectif: indicateurs de qualité de l'environnement à définir (reboisements sur terrains collectifs? Régénération naturelle de jachères collectives? Baisse du braconnage dans aire protégée voisine? Développement des haies arbustives inter-parcelles?)
  - Avantages collectifs:
    - Bornage, cadastrage, certificats fonciers (frais géomètre)
    - Centre de stockage, forages, borne-fontaine, panneaux solaires, apiculture, réhabilitation/construction d'école...
    - Mais « fusil à un coup » (quelle conditionnalité ensuite?)



# PSE collectifs

- L'identification, par le maître d'œuvre, de terroirs sur lesquels existent des institutions locales (paysannes) suffisamment fortes au regard de règles collectives d'accès au foncier et de résolution des conflits.
- L'élaboration avec les institutions locales d'un plan d'usage du territoire, comprenant les espaces cultivés, les jachères et les différentes ressources naturelles en gestion collective
- L'élaboration avec les institutions locales d'indicateurs simples de qualité environnementale de territoire et le recensement des besoins d'équipements collectifs (école, entretien des routes, dispensaires, eaux potable, etc.)
- Les opérations de reboisement collectif seront rémunérées via une association villageoise, sur la base du temps de travail consacré et des espèces plantées (idem pour d'éventuelles opérations de monitoring/surveillance)
- Les réalisations collectives seront financées une fois les étapes précédentes remplies et un contrat signé sur les plan d'usage du territoire. Une estimation à mi-parcours (2,5 ans) sera effectuée ; selon les indicateurs obtenus, les réalisations collectives seront maintenues ou diminuées, voire stoppées. En fin de contrat une nouvelle estimation déterminera si le contrat est reconduit ou non.

# PSE investissement proposé aux ménages

- Diagnostic de groupe des situations agraires des différentes catégories de producteurs, en s'appuyant sur les informations fournies par les différentes structures d'encadrement (ONG, coopératives, recherche...)
- Propositions par groupes de pratiques agricoles et d'itinéraires techniques possibles (agroforesterie, cacaoculture sous ombrage, reboisements fruitiers, hévéa ou bois-énergie...)
- Signature de contrats individuels avec les producteurs spécifiant les actions qui seront appuyées et rémunérées. Les contrats pourraient être d'une durée de 5 ans et renouvelables
- Des prestataires spécialisés recrutés par le maître d'œuvre feront l'appui technique, la formation, et mettront à disposition les matériaux nécessaires (matériel végétal, etc.) aux producteurs.
- Les activités rémunérées (plantations d'arbre) feront l'objet de paiements directs (transfert par téléphone mobile) par le maître d'œuvre suivant des barèmes et des calendriers convenus. Le prestataire spécialisé attestera de la réalisation des actions convenues au contrat.
- En fin de période contractuelle, chaque producteur contractualisé pourra percevoir une rémunération complémentaire si les plantations d'arbres réalisées sont toujours présentes et dans un état satisfaisant (paiement à la surface et à la qualité)

# PSE ménages

- Subordonnés à un contrat collectif...
- Utilisation des propositions ICRAF/ANADER (18 arbres/ha ou plus)
- Choix commun des espèces en fonction des besoins exprimés et des contraintes connues (Swollen Shoot, etc.)
- Paiement progressif (ha/an)
  - A partir de 7 arbres: paiement annuel de base (20.000 F?)
  - De 8 à 18: base + prime (20.000 + 30.000)
  - De 19 à 30: base + prime + surprime (20.000 + 30.000 + 50.000)
  - Modulation par espèce
- Haies arborées: contrats collectifs entre voisins
  - Paiement par décamètres installés?
- Conversion de jachères en boisements
- Marge brute annuelle cacao (région de Soubré): environ 300.000 F


# Enchères inversées?

- Village(s) pilote(s)
- Il est possible de laisser les producteurs faire eux-mêmes des propositions quant aux tranches de paiement qu'ils accepteraient
- Retenir le tiers des meilleures offres (les moins-disant) pour la première année
- Refaire l'enchère l'année suivante (quels changements dans les offres?)
- Calibrer les barèmes en fonction des nouvelles offres pour généralisation sans enchères

# Collectif vs. Ménages

- Conditionner les contrats individuels à des contrats collectifs de PSE?
- Contrats courts ou contrats longs (5 ans)?
- Comment assurer un monitoring efficace pour assurer la conditionnalité? Quelle contribution technique et financière des firmes?

# Proposition d'un double paiement progressif en fonction du nombre d'arbres plantés et de la durée



	Paiement tranche 1	Paiement tranche 2	Paiement tranche 3
Nbre arbres			
26 et plus			
16-25			
7-15			

# Barème des paiements envisagés

- Les arbres plantés ne constituent pas un handicap économique pour les planteurs dans une première période (surface terrière faible) mais ceci va se modifier progressivement avec l'accroissement du diamètre et de la hauteur des arbres (apparition d'un coût d'opportunité du maintien des arbres). Il est donc souhaitable **d'accroître au cours du temps les montants versés pour les arbres plantés.**
- Une **progressivité des paiements en fonction du nombre d'arbres plantés** peut également constituer une incitation à densifier le système agroforestier et à surmonter le coût d'opportunité croissant avec la surface terrière occupée par les arbres. Cette progressivité pourrait se faire par tranches.
- Le cas échéant, une prime unitaire (par arbre) sera proposée pour l'introduction de certaines essences forestières (comme le fraké).

# Barème envisagé agroforesterie

	Coef. Majoration			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Tranche 1	1		7-15 arbres	2 000	2 000	4 000	4 000	6 000
Tranche 2	1.50	(cumul)	16-25 arbres	5 000	5 000	10 000	10 000	15 000
Tranche 3	2	(cumul)	26 arbres et plus	15 000	15 000	30 000	30 000	45 000
	Coef. Majoration			An 6	An 7	An 8	An 9	An 10
Tranche 1	1		7-15 arbres	6 000	8 000	8 000	10 000	10 000
Tranche 2	1.50	(cumul)	16-25 arbres	15 000	20 000	20 000	25 000	25 000
Tranche 3	2	(cumul)	26 arbres et plus	45 000	60 000	60 000	75 000	75 000



## **Sources de financement envisagées pour le programme national PSE en Côte d'Ivoire**

- Les unités téléphoniques (légère augmentation du coût de la seconde d'appel)
- Les boissons distribuées en bouteille (bière, autres alcools, boissons sucrées, eau minérale...)
- Les paris sportifs, loto et loteries (prélèvement sur les mises et les billets)
- Les vignettes automobiles (majoration affectée au programme PSE)
- L'eau distribuée par les réseaux publics (idem)
- Le carburant distribué dans les stations-services (idem)